



Master 2 Droit comparé des affaires

Le Master 2 Droit comparé des affaires permet aux étudiants de bénéficier d'une formation à la recherche comparatiste en les exposant aux systèmes de droit continental et de la *Common Law* à travers toute une série d'approches transversales, notamment axée sur le droit des affaires.

Responsable :

Professeur Marie Goré

Conditions d'admission :

Bac + 4

Volume horaire :

286 heures

Calendrier :

S1 : octobre-décembre

S2 : janvier-avril

Examens :
au fil de l'eau

Soutenance des mémoires :
juillet et septembre

Procédure d'admission :

www.u-paris2.fr

Programme

Module 1 : Introduction au droit comparé (62h)

- Les fondamentaux du droit comparé (50h)
- Théorie et méthodologie de la recherche comparative (12h)

Module 2 : Comparaison des droits (125h)

- Droit comparé des activités économiques (25 h)
- Droit comparé des sociétés (25 h)
- Droit comparé des contrats (25 h)
- Droit comparé du règlement des différends (25h)
- Droit international privé comparé (25h)

L'étudiant peut substituer une matière du Module 2 par un cours de 25 heures choisi parmi les suivants : Droit constitutionnel comparé, Droit administratif comparé, Droit comparé des droits de l'homme et des libertés, Droit public de l'économie, et Autonomies territoriales comparées.

Module 3 : Systèmes juridiques étrangers (99h)

- Droit des pays d'Asie (Chine, Japon, Vietnam, Cambodge, Corée du Sud) (50h)
- Droit des pays d'Amérique latine (12h)
- Droit des pays arabes (25h)
- Droit OHADA (12h)

Module 4 : Mémoire de recherche ou rapport de stage

Chaque étudiant doit rédiger un mémoire de recherche *ou* un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance devant un jury. Le mémoire de recherche est rédigé à la suite d'un séjour de recherche d'un mois minimum et consécutif dans une bibliothèque d'une université étrangère portant sur thème choisi par le Directeur de mémoire (enseignant du Master ou de l'Université Panthéon-Assas sous réserve de l'approbation du directeur du Master). Le rapport de stage est rédigé à la suite d'un stage de deux mois minimum dans un cabinet d'avocat, une juridiction, une société ou encore une institution internationale permettant à l'étudiant de mettre en pratique sa connaissance de différents systèmes juridiques et les problématiques de droit comparé.

Contrôle des connaissances

Est déclaré admis le candidat qui a obtenu une note moyenne au moins égale à 85 sur 170 points à l'ensemble des épreuves.

- **Module 1 : Introduction au droit comparé (40 points)** : une épreuve écrite de 5 heures notée portant sur les fondamentaux du droit comparé
- **Module 2 : Comparaison des droits (50 points)** : une épreuve orale portant sur chacun des enseignements (10 points par épreuve)
- **Module 3 : Systèmes juridiques étrangers (40 points)** : une épreuve orale portant sur chacun des enseignements (10 points par épreuve)
- **Module 4 : Mémoire ou Rapport de stage (40 points)** : rédaction et soutenance du mémoire ou du rapport de stage

Entraîne l'ajournement, sauf décision individuelle du jury toute note inférieure à 20/40 au mémoire ou au rapport de stage, toute défaillance dans une épreuve, et un 0 obtenu dans une épreuve.

L'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS.

Le diplôme est assorti des mentions suivantes : passable (note moyenne égale ou supérieure à 10/20), assez bien (note moyenne égale ou supérieure à 13/20), bien (note moyenne égale ou supérieure à 15/20) ou très bien (note moyenne égale ou supérieure à 17/20).